

En dehors des points cités dans ce règlement, le règlement sportif de la FFTT est applicable.

1. Caractéristiques générales

- 1.1. La gestion de la compétition est sous la responsabilité de la Commission Féminine.
- 1.2. Ce championnat est déconnecté du niveau régional.
- 1.3. Le championnat se dispute par équipes de trois joueuses (possibilité d'entente entre association).
- 1.4. Pour qu'il se déroule, il faut un minimum de 4 équipes engagées par secteur géographique.
- 1.5. La rencontre se dispute sur deux tables.
- 1.6. Toutes les rencontres sont jouées.
- 1.7. Une équipe peut se présenter avec une absente.
- 1.8. Tous les résultats devront être enregistrés sur le SPID pour minuit le dimanche suivant la journée.
- 1.9. En cas de forfait, une feuille de rencontre doit quand même être établie et expédiée au responsable de la compétition par l'équipe bénéficiaire du forfait.
- 1.10. Les points individuels gagnés/perdus sont comptabilisés en fonction du classement officiel connu à la date de la rencontre.

2. Qualification des joueuses

- 2.1. Les joueuses doivent avoir une licence valide en compétition
- 2.2. Les points de référence de chaque joueur ou joueuse sont les points officiels de début de saison.
- 2.3. Toutes les catégories ont accès à cette compétition.

3. Formule de la compétition

- 3.1. Nombre de points total par équipe
 - Points maximum équipe 1800 (1200 points si deux joueuses).
- 3.2. Les poules seront créées géographiquement s'il y a assez d'équipes.
- 3.3. Les rencontres seront sous la forme Aller/retour s'il y a assez d'équipes.
- 3.4. Classement dans une poule :
 - Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre
 - Victoire : 3 points ;
 - Un résultat nul : 2 points ;
 - Défaite : 1 point ;
 - Défaite par forfait ou pénalité : 0 point
- 3.5. Classement général :
 - Si dans un tableau il n'y a qu'une seule poule, l'équipe terminant première sera désignée championne du Finistère.
 - Dans le cas où un tableau comprend plusieurs poules, les équipes premières de poule.

4. Jour et horaires des rencontres

- 4.1. Les rencontres se jouent le vendredi soir à 20 h 00 (ouverture de la salle à 19 h 30).
- 4.2. Il est toutefois laissé aux deux équipes la possibilité de disputer leur rencontre dans les 15 jours suivant la date officielle. Mais en cas de désaccord, seule la date officielle sera prise en compte.

5. Litiges

Tout litige sera arbitré par la Commission Féminine. Elle peut s'appuyer sur les règlements fédéraux pour ceux qui ne seraient pas précisés par ce présent règlement.

6. Récompenses

- 6.1. L'équipe Champion du Finistère recevra une coupe qu'elle conservera définitivement.
- 6.2. La dotation des coupes sera pourvue par le Comité Départemental et ses partenaires.